



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2021-136

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 avril 2021**

Nombre de Conseillers

En exercice : **71**
Présents : **47**
Pouvoirs : **18**
Votants : **65** **pour : 65** **contre : 0** **abstention : 0**

L'an deux mil vingt et un, le 21 avril à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 15 avril 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MM. AMIGON, BACCARO, Mme BAUDOUIN, M. BENSALAH, Mme BIQUET, M. BODEY, BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, M. CHATEAUGIRON, M. CHERON, Mme CORMIER, M. CORNET, M DE SELLE DE BEAUCHAMP, DEPRESLE, M. DHAESE, DHEYGERS, DOUBLET, Mmes ENAUX, FRANCHET, GICQUIAUD, M. GOSSET, GOUTTEFARDE, GRUDE, GUITTON, MM. LANOS, LEBON, Mmes LEFORT, LEPELTIER, MARTIN, M. MORIERE, Mme. NOEL, M. OBADIA, PETITBON, POURVU, PRIVE, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, Mme SAS, M. SURMULET, M. VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

M. AUFFRET, BAÏSSAS, Mme BONNARD (pouvoir M. LEBON), M. BONTE (pouvoir Mme GICQUIAUD), Mme BOUCHER (pouvoir Mme DEPRESLE), M. BRUNET (pouvoir M. PRIVE), Mme BULARD (pouvoir M. CHERON), Mme CHAUVIERE (pouvoir M. ROMERO), Mmes CHOISSELET, COMPAGNON (pouvoir Mr BOUDEYRON), DE TOMASI (pouvoir M. GUITTON), Mmes DELHOME (pouvoir M. PETITBON), DERYCKE (pouvoir M. LEBON), DESNOS (pouvoir Mme MARTIN), DUMOUTIER, Mme GOUGIS, M. JOUSSET (pouvoir M. PRIVE), M. LAINE, M. LOUVARD (pouvoir M. AMIGON), Mme MOUTONNET, M. NOEL (pouvoir M. CORNET), OSMOND (pouvoir M. OBADIA), M. PROVOST (pouvoir M. GUITTON), SAMON (pouvoir M. PETITBON), Mme TOPART (pouvoir M. DHAESE).

Secrétaire de séance : Jean-Claude SURMULET

COMPETENCES HUMAINES - Approbation du tableau des emplois applicable au 01/04/2021

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu, le tableau des emplois,

Vu, les mouvements du personnel au sein de l'Interco Normandie Sud Eure,

Vu, l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique réuni le 22 mars 2021,

Il convient de modifier le tableau des emplois de l'Interco Normandie Sud Eure afin de prendre en compte les modifications suivantes à compter du 1/4/2021 :

- **BATIMENT :**

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Départ en retraite),
Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

- **SANTE :**

Création de deux postes de médecin (filière hospitalière)

- **INFORMATIQUE ET RESEAUX :**

Création d'un poste de technicien territorial,

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

Création de deux postes d'attaché territorial (Contrats de projet),

- **PETITE ENFANCE :**

Création d'un poste d'éducateur territorial des jeunes enfants (responsable des RAMS),
Suppression d'un poste d'adjoint d'animation
Modification du libellé des EJE de 2^{ème} classe. Ce cadre d'emplois devient Educateur Jeunes Enfants.

- **FINANCES :**

Création d'un poste d'attaché territorial

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois applicable à compter du 1/4/2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

07 MAI 2021



Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

